

Cumul des températures *(cumul à partir du 1^{er} février- base 0°C - 18°C - Source : Météo France)*

Situation au 30 mars 2024				
	STATION	ALTITUDE	BASE 1^{er} FEVRIER 2024	BASE 1^{er} FEVRIER 2023
Basse altitude (<800m)	Le Collet de Dèze	485m	588°C	479°C
	Saint Etienne Vallée Française	518m	611°C	523°C
	Florac	590m	494°C	389°C
	Villefort	620m	514°C	409°C
	Mende ville	710m	434°C	338°C
	Montrodat	763m	404°C	335°C
	St Germain du Teil	775m	420°C	356°C
Demi-Montagne (800m – 950m)	Rousses	812m	431°C	354°C
	Le Pont de Montvert	875m	421°C	357°C
	Le Massegros	890 m	372°C	/
	Altier	900m	386°C	349°C
	La Salle Prunet	903m	399°C	324°C
	St Pierre des Tripiers	929m	391°C	318°C
	Mende Chabrits	935m	385°C	330°C
	Rimeize	939m	394°C	300°C
Plateaux d'altitude (950m – 1200m)	Gatuzières	965m	375°C	318°C
	Sauveterre	1018m	344°C	290°C
	Aumont Aubrac	1018m	301°C	239°C
	Bassurels	1042m	356°C	285°C
	Le Buisson	1088m	270°C	218°C
	Grandrieu	1163m	247°C	/
	Le Fau de Peyre	1163m	290°C	247°C
	Paulhac en Margeride	1175m	274°C	232°C
	Le Bleygard – bourg	1199m	301°C	261°C
Montagne (>1200m)	Châteauneuf de Randon	1247m	250°C	/
	La Panouse	1260m	237°C	208°C
	Le Bleygard	1418m	221°C	197°C

Les précipitations importantes et régulières de ces dernières semaines compliquent le passage des outils dans les parcelles.

Vigilance dans les zones humides et dans les types de sols argileux !

Conseil de la semaine : **Fin du déprimage en Cévennes !**

Poursuite des mises à l'herbe pour les zones < 1000m d'altitude : les 350°C sont atteints !
Poursuite des apports d'azote sur les plateaux d'altitude et en Montagne.

En Cévennes, la fin du déprimage approche ! Pour les parcelles destinées à la fauche par la suite, il est temps de débrayer le pâturage : les 500°C base 1^{er} février sont atteints ! Pour les plus tardifs, il ne faut pas attendre d'avoir trop d'herbe pour sortir les animaux au risque de se faire déborder.



Quelques repères pour l'optimisation du pâturage

Hauteur d'herbe optimale pour la rentrée des animaux dans la parcelle (10 / 12 cm d'herbe).

Hauteur d'herbe pour la sortie des animaux de la parcelle (environ 5 cm : au niveau du talon de la botte).

Si vous faites pâturer en dessous de cette hauteur d'herbe, l'herbe mettra plus de temps à repartir.



Au-delà de 15 cm d'herbe : réserver pour la fauche !

A cette hauteur d'herbe, les animaux vont pâturer mais créer des refus qui devront être broyés.



Pour les zones < 1000m d'altitude, les mises à l'herbe peuvent s'effectuer sur les parcelles les plus précoces : les 350°C sont atteints ! Attention cependant à la portance des sols.
Pour les plus tardifs, les fertilisations doivent se conclure pour limiter les risques de retrouver de l'azote soluble ou des effluents d'élevage dans les fourrages !



Pour les plateaux d'altitude et en montagne, les apports d'azote peuvent se poursuivre sur les céréales et les prairies. Avec les précipitations de ces derniers jours les conditions sont optimales ! Vigilance pour les sols argileux et les zones humides !

Les apports d'effluents doivent se terminer !

**Pour garder une bonne qualité de fourrage, et éviter de retrouver de l'azote soluble dans les fourrages :
L'épandage d'azote sur les prairies doit se faire de manière précoce et optimale !**



Délai de 45 jours
minimum



Financé par :



Avec la contribution financière du Comité d'Orientation Spécialisé de la Région Occidentale Agricole et Ruraliste CASADAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

**Pour plus d'informations vous pouvez contacter les conseillers spécialisés
de la Chambre d'Agriculture au 04 66 65 62 00
Gabin SEZILLE (Agronomie)**

Retrouver tous les Infos Prairies sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Lozère <https://lozere.chambre-agriculture.fr/>
Pour plus d'informations vous pouvez contacter Gabin Sezille : 04.66.65.62.00